

Paris, le 3 novembre 2020

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

110 rue de Grenelle 75007 Paris

M. le Ministre de l'Éducation nationale,

Lors de son allocution le Président de la République a indiqué sans ambiguïté que la circulation du nouveau coronavirus est hors de contrôle. Il a évoqué 100 000 contaminations par jour, provoquant la saturation prochaine des services hospitaliers. Aujourd'hui, ce sont 73,6 % des lits de réanimation disponibles qui sont occupés par des patient-es atteint-e-s par la Covid-19.

Pourtant, le protocole sanitaire pour la rentrée de novembre dans l'Éducation et sa mise en œuvre ne tiennent aucun compte de la gravité de la situation. Masques et gel hydro-alcoolique manquent. Surtout, aucune mesure n'est prise visant à réduire les effectifs, et donc limiter les contacts lors des brassages dans les salles de classes, les couloirs, au moment de la restauration n'ont été pris.

Le Conseil scientifique évoque une « situation sanitaire critique » dans sa note urgente du 26 octobre. Il rappelle que la contamination existe entre élèves, et augmente à proportion de leur âge. Ils contaminent les adultes (enseignant-es, CPE, AED, AESH notamment). Le Conseil indique qu'il est donc nécessaire de veiller au « *respect des distances physiques (effectifs diminués, notamment au collège et au lycée, avec recours à l'enseignement à distance le cas échéant)* ».

La fermeture des écoles comme des établissements n'est pas souhaitable : elle accroîtrait les inégalités scolaires et serait préjudiciable au développement des élèves. Pour éviter d'en arriver à cette extrémité, il est urgent que les dédoublements soient mis en place systématiquement. Il y va de la santé de toute la population.

Les écoles et les établissements mobilisés et en grève sont plus nombreux aujourd'hui qu'hier pour demander le dédoublement immédiat des classes. Suite à la mobilisation des personnels, des établissements l'ont d'ores et déjà mis en place. C'est une mesure d'urgence qui ne demande de débloquent aucun moyen et peut être prise sans aucun délai. Il vous appartient donc aujourd'hui, M. le Ministre, de prendre immédiatement cette mesure.

Je vous prie d'agréer, M. le Ministre, l'attachement de SUD éducation au service public d'éducation ainsi qu'à la santé de tous ses personnels.

Brendan Chabannes,
cosecrétaire de la fédération SUD éducation

